

MINISTERE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Paris, le 26 juin 2025

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DES GREFFES

Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle

RHG1

N° téléphone : 01.77.22.91.18

Mél : pole-b.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr

Circulaire ☐ - Note ☒

Date d'application : immédiate

**LE MINISTRE D'ETAT, GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE**

A

**MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES PREMIERES PRESIDENTES ET PREMIERS PRESIDENTS DES COURS
D'APPEL**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES PROCUREURES GENERALES ET PROCUREURS GENERAUX PRES
LESDITES COURS**

**MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL**

**MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES**

POUR INFORMATION

N° Note : SJ-25-177-RHG1/26.06.25

Mots clés : Greffiers des services judiciaires

Titre détaillé : Liste des postes offerts aux greffiers stagiaires issus du concours national de greffiers des services judiciaires organisé au titre de l'année 2024 promotion B2024C03 (session du 3 et 4 avril 2024)

Publication : *INTRANET - temporaire jusqu'au 31 décembre 2025*

Pièces jointes : Annexe 1 - Liste des postes offerts



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services judiciaires

Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle – RHG1

Paris, le 26 juin 2025

**LE MINISTRE D'ÉTAT, GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE**

A

**MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LADITE COUR**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES PREMIÈRES PRÉSIDENTES ET PREMIERS PRÉSIDENTS DES COURS
D'APPEL**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES PROCUREURES GÉNÉRALES ET PROCUREURS GÉNÉRAUX PRÈS
LESDITES COURS**

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPÉRIEUR D'APPEL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE PRÈS LEDIT TRIBUNAL**

**MADAME LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE NATIONALE DES GREFFES**

Dossier suivi par :

Rébecca LUDON - 01.70.22.91.18

Adjointe au chef du pôle de gestion des personnels de catégorie B

Objet : Liste des postes offerts aux greffiers stagiaires issus du concours national de greffiers des services judiciaires organisé au titre de l'année 2024, promotion B2024C03 (session du 3 et 4 avril 2024)

J'ai l'honneur de vous communiquer, sous le présent pli, la liste des postes proposés aux 144 greffiers stagiaires des services judiciaires issus du concours cité en objet.

Afin de déterminer la localisation des postes proposés, il a notamment été tenu compte :

- de la vacance des postes à l'issue de la campagne de mobilité des greffiers des services judiciaires du premier semestre 2025,
- du manque d'attractivité de certaines juridictions.

Je vous informe que les postes sur les ressorts parisiens des départements de l'Ile-de-France bénéficient d'un régime indemnitaire égal à celui de l'administration centrale.

Je vous précise que la titularisation et l'affectation des greffiers issus de la promotion B2024C03 devraient intervenir le 30 mars 2026.

Le dispositif de formation initiale des greffiers s'articule en cinq étapes successives :

- Une période de découverte, constituée d'une semaine de scolarité de découverte, du 30 septembre 2024 au 6 octobre 2024, et d'une semaine de stage de découverte en juridiction, du 7 octobre 2024 au 13 octobre 2024,
- Une période de scolarité de 10 semaines, déclinée en modules d'enseignement développant les aspects essentiels du métier, du 21 octobre 2024 au 12 janvier 2025 (dont congés du 23 décembre 2024 au 01 janvier 2025),
- Une période de stages pratiques permettant un enseignement à l'exercice des fonctions d'un greffier dans toute leur diversité, du 13 janvier 2025 au 29 juin 2025 (dont congés du 29 mai 2025 au 01 juin 2025),
- Une période d'approfondissement professionnel comprenant :
 - o une période de stages d'approfondissement des futures fonctions exercées dans une juridiction ou un service similaire à la future affectation du stagiaire, du 7 juillet 2025 au 28 septembre 2025 (dont congés du 4 août 2025 au 31 août 2025),
 - o une période de scolarité d'approfondissement en fonction des besoins exprimés du 29 septembre 2025 au 05 octobre 2025,
- Une période de mise en situation professionnelle constituée d'un stage sur poste, du 29 septembre 2025 au 29 mars 2026 (dont congés du 22 décembre 2025 au 1^{er} janvier 2026).

Au cours de la mise en situation professionnelle, chaque stagiaire se verra désigner un tuteur. Ce tutorat doit lui permettre tout à la fois de monter en compétence mais également de bénéficier d'un accompagnement dans son organisation de travail et son intégration dans l'équipe de travail. Il conservera également un contact privilégié avec un chargé d'enseignement et un formateur spécialisé référents dans leur spécialité. Les réponses apportées aux questions des stagiaires alimenteront le contenu pédagogique de l'enseignement dispensé, spécialement celui de la scolarité d'approfondissement professionnelle de quelques semaines fixée avant la fin du cycle de formation.

J'appelle votre attention sur l'importance de communiquer aux stagiaires, dès le début de leur mise en situation professionnelle, le service dans lequel ils seront affectés.

Je vous saurai gré de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des chefs de juridictions et des directeurs de greffe concernés afin de leur permettre de prendre toutes dispositions utiles.

La sous-directrice des ressources humaines des greffes



Sylvie BERBACH